

Foire aux questions (FAQ)

À PROPOS DU PROGRAMME

Qu'est-ce que le programme de bourses pour les jeunes autochtones ?

Le programme de bourses pour les jeunes autochtones est une initiative de Cultural Survival qui aide les jeunes leaders autochtones (âgés de 18 à 28 ans) à renforcer leur identité culturelle, à développer leurs compétences en leadership et à mettre en œuvre des projets communautaires qui promeuvent les droits, les terres, les langues et les cultures autochtones.

Quel soutien vais-je recevoir en tant que boursier ?

Les boursiers reçoivent une subvention pour mettre en œuvre leur projet, un mentorat assuré par le personnel de Cultural Survival et l'accès à des espaces en ligne pour dialoguer sur le leadership et la gestion de projet. Ils ont également la possibilité de publier leurs travaux et de nouer des contacts avec d'autres jeunes autochtones et organisations du monde entier. D'autres avantages peuvent inclure des invitations à des réunions en personne, la participation à des stages et un soutien pour assister à des événements spéciaux tels que le Forum permanent des Nations unies sur les questions autochtones (UNPFII).

Quel est le montant de la bourse ?

Pour 2026, les bourses varient entre **2 500 et 5 000 dollars américains**, en fonction des besoins et de la durée du projet. La durée du projet peut être comprise entre 3 et 6 mois.

Quelle est la durée de la bourse ?

En 2026, la durée de la bourse dépendra du calendrier du projet, mais elle sera généralement **de six mois maximum**.

Dois-je parler anglais pour participer ?

Les candidatures sont acceptées en **anglais, espagnol, portugais et français**. Cultural Survival fournit une aide à la traduction et à l'interprétation si nécessaire.

Quel est le temps à consacrer en tant que boursier ?

Les boursiers doivent consacrer un temps important à leur projet et communiquer chaque mois avec leur mentor. Des contacts informels via WhatsApp et par e-mail sont attendus entre les réunions. Cinq réunions en ligne d'au moins deux heures chacune ont lieu tous les deux mois. La participation à toutes les réunions et une communication rapide sont requises, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

Que se passe-t-il à la fin du programme ?

Les boursiers sont encouragés à poursuivre leur travail, à partager leurs résultats avec leurs communautés et à rester actifs au sein du réseau du programme afin de poursuivre la collaboration et le soutien.

ADMISSIBILITÉ

Qui peut postuler ?

Les candidats doivent :

- S'identifier comme autochtone (Premiers Peuples/Premières Nations, Autochtone, Indigène, Tribu).
- Être âgé de 18 à 28 ans au moment de la candidature.
- Proposer un projet bénéficiant à leur communauté, leur culture ou leur patrimoine ancestral.
- Être intéressés par l'acquisition d'une expérience dans le domaine du travail communautaire, de l'organisation ou de la défense des droits.

Quels types de projets sont soutenus ?

Les projets peuvent inclure, sans s'y limiter, la revitalisation culturelle, la préservation des langues, la protection des terres et de l'eau, les arts traditionnels, la narration, la production médiatique, l'organisation communautaire et la transmission des connaissances autochtones.

Les groupes peuvent-ils postuler, ou seulement les particuliers ?

Les groupes sont invités à collaborer, mais une seule personne, désignée comme **coordinateur de projet**, doit soumettre la candidature. La collaboration avec les membres de la communauté est encouragée.

Je fais partie d'une organisation. Peut-elle me soutenir dans le cadre du projet ?

Oui, à condition que l'organisation respecte l'autonomie et le développement des jeunes qui dirigent le projet. L'organisation servirait d'organisme d'orientation et de mentorat, l'un des objectifs du programme étant de renforcer les compétences en leadership des jeunes. La collaboration avec les organisations communautaires est encouragée.

Je suis âgé(e) de 18 à 28 ans, mais je travaille avec des membres de mon équipe qui ont plus de 28 ans. Peuvent-ils participer ?

Oui, mais pas en tant que boursiers. Seules les personnes appartenant à la tranche d'âge spécifiée peuvent être chefs de projet et remplir les conditions requises pour obtenir une bourse. Les autres peuvent participer à titre de soutien, tout en respectant les décisions et la vision du jeune chef de projet. La collaboration avec des membres plus âgés et plus jeunes de la communauté est encouragée.

CANDIDATURES ET SÉLECTION

Comment postuler ?

Chaque année, le processus de candidature est annoncé sur le site web et les réseaux sociaux de Cultural Survival. Les candidats doivent soumettre une proposition décrivant leur projet, sa pertinence culturelle et son impact attendu. Les candidatures doivent être soumises via le formulaire en ligne prévu à cet effet.

Puis-je soumettre plusieurs candidatures ?

Nous vous recommandons de soumettre une seule proposition bien élaborée plutôt que plusieurs candidatures.

Q : Quelle est la date limite de candidature ?

Les dates limites varient chaque année. Pour la bourse 2026, la première date limite de candidature est fixée au **30 septembre 2025**. Veuillez consulter le site web de Cultural Survival pour plus de détails.

Comment les boursiers sont-ils sélectionnés ?

Un comité d'évaluation, composé principalement de membres du personnel de Cultural Survival, évalue les candidatures en fonction de leur pertinence culturelle, de leur faisabilité, de leur impact sur la communauté et du leadership des jeunes. Chaque candidature est examinée au moins trois fois.

Puis-je postuler à nouveau si je n'ai pas été sélectionné auparavant ?

Oui. Les candidats non retenus sont encouragés à renforcer leur proposition et à postuler à nouveau lors des prochains cycles.

Que faire si j'ai des difficultés à postuler en ligne, si je n'ai pas accès à une connexion Internet stable ou si je rencontre des problèmes techniques ?

Contactez capacity@culturalsurvival.org pour obtenir de l'aide.